



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 4090

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le préjudice écologique. Lors de son audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 5 juillet 2012, elle a annoncé que serait introduite dans le droit français la notion de préjudice écologique. Ce préjudice écologique est un engagement de campagne du Président de la République. Ainsi, il lui demande de lui indiquer précisément en quoi consiste cette notion de préjudice écologique et à partir de quand elle sera mise en place.

Texte de la réponse

Le groupe de travail sur la réparation du préjudice écologique présidé par le professeur JEGOUZO a remis son rapport, le 17 septembre 2013. Dix propositions ont été formulées, qui suggèrent une définition du préjudice écologique comme « l'atteinte anormale aux éléments et aux fonctions des écosystèmes ainsi qu'aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de son environnement » et l'inscription du principe de sa réparation dans le code civil. Les propositions prévoient des dispositions législatives et réglementaires destinées à renforcer la prévention et la dissuasion, encouragent la création d'une Haute autorité environnementale, la mise en place d'un fonds de réparation spécial, la création de règles spécifiques concernant l'expertise, la prescription de l'action en réparation et les modalités de la réparation, ainsi que le contrôle de sa mise en oeuvre. Les conclusions de ce rapport donnent actuellement lieu à une vaste concertation. A cette fin, une boîte structurelle a été créée sur le site du ministère de la justice pour recevoir les contributions, qui feront l'objet d'une analyse à l'issue de laquelle un projet de loi sera élaboré.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4090

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4983

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13508